



Ville de
Saint-Sauveur

Politique d'événements écoresponsables



Table des matières

CONTEXTE. 3

DÉFINITION. 4

PRINCIPES DIRECTEURS. 5

CHAMPS D'APPLICATION. 8

ORIENTATIONS. 9

STRUCTURE ET RESPONSABILITÉ. 13

ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION. 15





Contexte

La Ville de Saint-Sauveur accueille et organise plusieurs événements ayant lieu sur son territoire. Ces événements contribuent à la vitalité du territoire, mais engendrent également des impacts environnementaux significatifs liés à la production de déchets, la mobilité ou encore l’approvisionnement. La Ville met en œuvre, depuis quelques années, des actions de réduction des déchets et d’approvisionnement local afin de limiter son impact environnemental et de maximiser les retombées sociales positives de ses activités.

Consciente de l’empreinte environnementale de ces événements, la Ville de Saint-Sauveur souhaite accompagner les organisateurs d’événements en leur proposant un cadre favorisant des pratiques plus écoresponsables.

Pour répondre à ces enjeux et renforcer son engagement, la Ville de Saint-Sauveur se dote d’une politique d’événements écoresponsables. Celle-ci vise à encadrer les pratiques permettant de réduire l’empreinte environnementale des événements tout en promouvant des pratiques durables sur l’ensemble du territoire. Elle s’inscrit dans une vision globale où la qualité de vie, la participation citoyenne et la préservation de l’environnement sont indissociables.



Définitions

Écoresponsabilité

L'écoresponsabilité peut être définie comme l'adoption de comportements pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement et augmenter les répercussions positives en intégrant les dimensions sociales et économiques. Parmi les comportements écoresponsables les plus connus et encouragés par la Ville de Saint-Sauveur, citons le recyclage, le compostage, l'utilisation des transports collectifs et actifs, ainsi que l'achat de produits écologiques, locaux et biologiques.

Empreinte environnementale

L'empreinte environnementale permet de mesurer la pression exercée par les activités humaines sur les ressources et les écosystèmes. Pour la Ville de Saint-Sauveur, cette notion se définit par la mesure de l'impact négatif de ses événements, plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets.

Transition écoresponsable

La transition écoresponsable vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de produire, de consommer ou encore de vivre ensemble. L'objectif est d'entamer et accompagner un changement positif pour faire face à la crise climatique et à ses impacts négatifs sur les populations. Cette transition passe par une transformation systémique de la société pour y instiller des comportements écoresponsables.

Personne associée et personne assujettie

Les personnes associées sont encouragées à apporter leur soutien à la politique. Elles sont également invitées à mettre en œuvre des actions alignées avec les principes énoncés dans cette politique, contribuant ainsi collectivement à sa concrétisation. Les personnes assujetties, quant à elles, ont un rôle actif à jouer dans la réalisation des objectifs énoncés dans la politique.





Principes directeurs

Cette politique repose sur cinq principes directeurs reflétant les valeurs de la Ville de Saint-Sauveur en matière d'écoresponsabilité :

1. Santé et qualité de vie des citoyens

La Ville de Saint-Sauveur s'engage à améliorer la qualité de vie et le bien-être collectif de ses citoyens. Cela passe par des décisions et des actions qui limitent les impacts négatifs sur l'air, l'eau, les sols et les espaces verts, car la santé de la communauté et celle de son milieu de vie sont intimement liées.

2. Leadership responsable

La Ville veut assumer un rôle moteur dans la transition écoresponsable en incarnant la cohérence entre ses pratiques internes et les valeurs qu'elle promeut à l'externe. Elle souhaite agir en modèle et inspirer les organismes, les partenaires et les citoyens et à entraîner dans son sillage l'ensemble des acteurs événementiels.

3. Équité et solidarité sociale

La Ville reconnaît que sa plus grande richesse réside dans ses citoyens. Les événements organisés et soutenus par la Ville doivent tendre vers l'inclusivité et l'accessibilité. L'objectif est de permettre à chaque résident de participer pleinement à la vie communautaire et de se sentir valorisé et représenté dans les initiatives municipales.

4. Participation et engagement

La Ville veut assumer un rôle moteur dans la transition écoresponsable en incarnant la cohérence entre ses pratiques internes et les valeurs qu'elle promeut à l'externe. Elle souhaite agir en modèle et inspirer les organismes, les partenaires et les citoyens et à entraîner dans son sillage l'ensemble des acteurs événementiels.

5. Transmission des connaissances

En tant qu'institution, la Ville considère qu'elle a un rôle éducatif quant à la compréhension des enjeux environnementaux et dans l'accompagnement vers l'action concrète. Les événements qu'elle soutient deviennent ainsi des occasions de partager ses connaissances en matière d'écoresponsabilité et de diffuser les bonnes pratiques. Chaque événement devient un espace d'apprentissage collectif.



Champ d'application

Cette politique s'applique aux événements organisés par la Ville de Saint-Sauveur et aux événements soutenus financièrement ou logistiquement par la Ville de Saint-Sauveur.



Les personnes assujetties à cette politique sont :

- Les employés et élus de la Ville de Saint-Sauveur
- Les stagiaires de la Ville de Saint-Sauveur
- Les bénévoles aux événements soumis à cette politique
- Les employés, bénévoles et membres des organismes

Les personnes associées à cette politique sont :

- Les employés et bénévoles des organismes à but non lucratif
- Les employés et bénévoles des organisations privées



Orientation

Pour être en phase avec les missions et les valeurs de la Ville ainsi que les principes à la base de cette politique, les orientations suivantes guideront les actions :

Orientation 1 : Inspirer et mobiliser en incarnant un modèle d'écoresponsabilité dans les événements

Orientation 2 : Accompagner et outiller les événements du territoire saouerois dans la mise en œuvre de la transition écoresponsable

Orientation 3 : Réduire l'empreinte environnementale des événements pour préserver les ressources et améliorer la qualité de vie des citoyens

Ces orientations se traduisent par des axes qui servent de guides et peuvent être adaptées selon l'évolution des besoins, des ressources et des priorités de la Ville.

1. Inspirer et mobiliser en incarnant un modèle d'écoresponsabilité dans les événements

La Ville souhaite jouer un rôle exemplaire dans l'organisation d'événements écoresponsables. Cet engagement se traduit par une culture interne engagée, l'intégration de l'écoresponsabilité au cœur des actions de la Ville et la mobilisation des acteurs du territoire. Cette orientation se déploie en 4 axes :

- Créer un comité rassemblant différentes parties prenantes du territoire pour suivre et soutenir la mise en œuvre de la politique d'événements écoresponsables
- Développer l'expertise en écoresponsabilité événementielle à l'interne
- Augmenter l'engagement du personnel, des organisateurs et du public dans l'initiative
- Mettre en place des indicateurs simples pour suivre les progrès écoresponsables des événements internes et externes



2. Accompagner et outiller les événements du territoire saouvois dans la mise en œuvre de la transition écoresponsable dans les événements



Pour soutenir et accompagner activement ses partenaires et sa population dans la transition écoresponsable, la Ville mise sur le partage de connaissances. L'objectif est de faciliter l'adoption de pratiques écoresponsables, de fournir un soutien concret à l'organisation des événements et de favoriser la collaboration pour une meilleure compréhension des enjeux environnementaux. Ce pilier se déploie en 3 axes :

- Fournir des ressources et outils pour les organisateurs d'événements
- Développer les connaissances environnementales des participants et organisateurs pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques
- Partager les réussites et valoriser les initiatives sur le territoire

3. Réduire l’empreinte environnementale des événements pour préserver les ressources et améliorer la qualité de vie des citoyens

La Ville vise à préserver la qualité de vie de ses habitants en diminuant l’impact environnemental des événements et en protégeant les ressources naturelles. Un environnement sain rend le cadre de vie des Sauverois plus agréable et renforce l’attachement des citoyens à leur communauté. Ce pilier se déploie en 3 grands axes et leurs sous-axes :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles générées et le gaspillage des ressources en appliquant la hiérarchie des 3RV : réduire, réutiliser, recycler et valoriser
- Encourager l’approvisionnement responsable et local
- Favoriser la mobilité durable et la mobilité active dans les événements



Structure et responsabilité

L'application de la politique relève d'une collaboration entre le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Saint-Sauveur qui assurent la coordination générale et le suivi de la mise en œuvre. Leurs responsabilités incluent :

- Superviser le fonctionnement du comité et s'assurer du respect des rôles et des responsabilités
- Coordonner les actions prévues dans la politique d'écoresponsabilité événementielle
- Suivre l'avancement des initiatives et veiller à la réalisation des engagements de la politique



Un comité incluant des représentants des personnes assujetties sera créé suite à l'adoption de cette politique. Il jouera un rôle central dans la mise en œuvre de la politique et aura pour missions de :

- Suivre et soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la politique
- Réviser périodiquement le plan d'action pour l'ajuster aux besoins et aux nouveaux défis
- Assurer une veille sur les bonnes pratiques et innovations en matière d'écoresponsabilité événementielle





Entrée en vigueur et révision

La présente politique entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil municipal, soit le 18 mars 2026.

Elle fera l'objet d'une révision à chaque 5 ans.